

## Altarea, première société immobilière française à intégrer les critères de la Taxonomie Européenne dans ses financements corporate

Paris, le 19 septembre 2023 –

**Altarea annonce avoir signé avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank le premier « EU Taxonomy linked loan » du secteur immobilier français.**

Le 27 juillet 2023, Altarea a signé avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un crédit bancaire corporate de 200 millions d'euros d'une durée de 5 ans intégrant pour la première fois une clause d'alignement de son chiffre d'affaires à la Taxonomie Européenne (ci-après Taxonomie) pouvant se traduire par une bonification (ou une pénalisation) de la marge appliquée en fonction de la performance

Le Groupe souhaite, à terme, intégrer un objectif d'alignement de son chiffre d'affaires aux critères de la Taxonomie Européenne à l'ensemble de ses crédits bancaires corporate.

### **La Taxonomie Européenne, nouvelle norme de reporting en matière de finance responsable**

La Taxonomie est une réglementation élaborée par l'Union Européenne. Elle classe les activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement<sup>1</sup> afin d'orienter les financements vers les activités les plus vertueuses.

Depuis 2022, les entreprises non financières concernées par l'application de ce règlement sont tenues de publier des indicateurs directement issus de leur comptabilité en indiquant pour chacun la proportion concernée par la taxonomie (taux d'éligibilité) et la proportion conforme aux critères environnementaux (taux d'alignement). Ces données taxonomiques, au même titre que les comptes sociaux et consolidés, doivent être revues par leurs Commissaires aux Comptes.

A compter de 2024, Les établissements financiers seront soumis à un ratio d'alignement de leurs encours (*Green Asset Ratio*) qui permettra alors de mesurer leur contribution au financement de la transition environnementale de façon uniforme au sein du secteur financier de l'Union Européenne.

---

<sup>1</sup> Une activité est considérée comme durable si elle correspond à au moins un des objectifs suivants : Atténuation du changement climatique (relatif à l'énergie), adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution, et enfin protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## La mesure de la performance environnementale au cœur du modèle financier d'Altarea

Altarea a été l'une des premières sociétés immobilières françaises à afficher le taux d'alignement de son chiffre d'affaires (44% en 2022) lors de la publication de ses résultats annuels et à intégrer un objectif de chiffre d'affaires majoritairement aligné dans sa feuille de route à l'occasion de son Assemblée Générale (« *Say on Climate* »).

Au sein du Groupe Altarea, la mesure de la performance environnementale est désormais intégrée dans le processus de certification des comptes qui est piloté par la Direction Financière en lien avec les Commissaires aux Comptes et la Direction RSE.

### Eric Dumas, Directeur Général Finances Altarea :

*« Par son caractère universel, normé et obligatoire, la Taxonomie Européenne s'impose comme le standard de la mesure de la performance environnementale des entreprises au même titre que les normes comptables IFRS se sont imposées comme le standard de la mesure de la performance financière. En tant que précurseur, Altarea s'est donné les moyens de mesurer et de piloter sa performance environnementale en appliquant des méthodes et des processus similaires à ceux utilisés pour la mesure de sa performance financière »*

### A PROPOS D'ALTAREA

Altarea est le leader français de la transformation urbaine bas carbone avec l'offre immobilière la plus complète au service de la Ville et de ses acteurs. Le groupe dispose pour chacune de ses activités de l'ensemble des savoir-faire et de marques reconnues pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Altarea est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris.

### CONTACTS FINANCE ET PRESSE

#### ALTAREA

**Eric DUMAS**  
Directeur Général Finances  
+33 1 44 95 51 42  
[edumas@altarea.com](mailto:edumas@altarea.com)

#### Nathalie BARDIN

Directrice Marketing Stratégique, RSE, Innovation  
+33 6 85 54 92 45  
[nbardin@altarea.com](mailto:nbardin@altarea.com)

#### KOMODO

**Agnes VILLERET**  
+33 6 83 28 04 15  
[agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)

#### AGENCE SHAN

**Marion LEBEL**  
Directrice de clientèle  
06 76 02 57 47  
[marion.lebel@shan.fr](mailto:marion.lebel@shan.fr)

## Un chiffre d'affaires d'Altarea aligné à hauteur de 48% selon les critères taxonomiques (chiffres au 30 juin 2023)

Le taux d'alignement du chiffre d'affaires atteint 46% pour les activités de promotion et 76% pour les activités de foncière au 30 juin 2023. En promotion immobilière, chaque projet ou actif contribuant au chiffre d'affaires est passé au crible de 6 critères environnementaux avec des seuils de performance particulièrement exigeants, notamment sur le critère « Energie », qui est considéré comme le critère de « contribution substantielle » pour cette activité :

- **Energie** (atténuation du changement climatique), composé de quatre sous-critères : consommation d'énergie primaire, étanchéité à l'air et intégrité thermique, analyse du cycle de vie d'un bâtiment (conception, construction, exploitation) et gestion énergétique ;
- **Climat** (adaptation au changement climatique) : étude des risques climatiques physiques sur le territoire d'implantation et plan d'adaptation ;
- **Eau** : consommation / débit des bâtiments, gestion des ressources en eau sur les chantiers ;
- **Economie circulaire** : réemploi des matériaux, valorisation des déchets, et conception des bâtiments et techniques de construction favorisant la circularité ;
- **Pollution**<sup>2</sup> : non recours aux produits polluants / dangereux / cancérigènes, pollution des sols, nuisances sonores et émissions de particules et gaz polluants,
- **Biodiversité** : évaluation de l'impact sur l'environnement et les zones non constructibles.

Un système normé et digitalisé est en cours de déploiement couvrant la quasi-totalité des projets du groupe (plus de 500) permettant d'assurer une piste d'audit taxonomique et d'élaborer des plans d'action hiérarchisés.

### Déploiement d'une comptabilité carbone « à l'avancement »

Depuis un an, Altarea a mis en place une comptabilité carbone sur la totalité de ses activités avec une comptabilisation du carbone « à l'avancement » particulièrement adaptée à ses activités de promotion (scopes 1&2&3). Cette comptabilité carbone utilise les mêmes référentiels de données que ceux utilisés pour l'élaboration de ses comptes comptables consolidés, ce qui permet de mesurer de façon fiable la réduction des émissions du Groupe dans la durée et de fixer des objectifs budgétés à chaque métier.

*Pour en savoir davantage sur la méthodologie mise en œuvre pour la comptabilité carbone d'Altarea :*  
<https://presse.altarea.com/assets/resultats-annuels-2022-communique-de-presse-et-rapport-dactivite-566d-a4d3f.html?lang=fr>

<sup>2</sup> Suite à la publication le 13 juin 2023 de la FAQ du "EU Taxonomy Delegated Acts", le DNSH Pollution (5a) est en cours d'analyse.